

Habilitation du Personnel Electricien

Niveaux : B0/B1v/B2v/BR/BC et H0v/H1v/H2v



Contexte

Toute personne menant une activité pouvant présenter des risques de nature électrique doit y être autorisé par son employeur et avoir suivi une formation en adéquation avec l'environnement et les tâches menées. L'ensemble des préconisations de sécurité et des niveaux d'habilitations requis sont dictés par la norme NF C18-510.

Le présent programme de formation s'inscrit dans le cadre de cette norme.

Objectifs pédagogiques : à l'issue de la formation, le participant sera capable :

- **D'énoncer** les risques d'accidents lors d'activité sur ou au voisinage de l'énergie électrique.
- **D'appliquer** les règles de sécurité (prescription NF C18-510) à observer lors d'interventions et de travaux sur des équipements et/ou matériels alimentés par une source électrique.
- **De transposer** les règles exposées dito dans le cadre de son activité.
- **D'adopter** une conduite pertinente tenir en cas d'accident d'origine électrique

Personnes concernées / Durée du stage

- Tout opérateur amené à pratiquer des opérations d'ordre électriques (intervention, travaux, essais, consignation...)
- Il est conseillé de posséder des bases en matière de lecture et de compréhension du Français, connaissances du domaine électrique (avoir une formation initiale et/ou une expérience en électricité)
- Accessibilité à une personne en situation de handicap : nous contacter pour précisions
- Nombre de stagiaires : maxi 10 personnes
- Durée du stage : 3 jours, soit 21h00 dont 1j pratique
- Horaires 9h / 17h00 (adaptables suivant contraintes de l'entreprise) intégrant pauses de 15 mn matin et après-midi et 1h repas du midi
- Modalités : stage en Intra entreprise

Animation et évaluation

- Méthode interactive s'appuyant sur des exemples de situations réelles.
- Mise en œuvre pratique 1 jour à répartir sur les 3 jours
- Mise en œuvre de moyens multimédia incluant des questionnements de découverte des contenus (construction interactive des connaissances), des animations graphiques et des vidéos démonstratives.
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage par questionnement oral récapitulatif.
- Validation finale des connaissances théoriques par test QCM.
- Livret stagiaire illustré, remis à chaque participant.
- Nos formateurs sont équipés de PC et vidéo projecteur



Planification / inscription

- Planification : sur demande suivant vos souhaits et disponibilité formateur
- Inscription réputée valide à compter de la réception de la convention de formation signée
- Indicateurs de performance disponibles sur : www.diaxens.com/info-formation

Suivi

- Feuille d'émergence par ½ journée
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
- Fiche retour formateur dans le cas de remarques particulières
- Attestation de présence et de réussite aux tests théorique et pratique remise à l'employeur.

Conditions de réussite

- L'entreprise assure la mise à disposition des locaux afin de pouvoir procéder à une visite et une présentation des installations et des risques afférents.
- Les travaux pratiques se feront sur l'installation du client ou sur maquette en salle.
- Salle adaptée permettant la projection et tableau blanc
- Les stagiaires sont dégagés de toutes contraintes de production et se consacrent exclusivement à la formation, ils disposent de leurs EPI réglementaires.

Informations

- L'action de formation ne se valide pas par bloc, elle forme un ensemble indissociable
- Equivalence : L'habilitation B2V donne l'équivalence B1V
- Débouchés : Le détenteur d'une habilitation pourra la faire valoir en cas de changement d'employeur sans pour autant que cela dédouane le nouvel employeur de l'émission d'une nouvelle habilitation.

Tarif et financement

Tarif sur devis en fonction de la localisation.

Financement sur fonds propres de l'entreprise ou OPCO après accord préalable.

Contenu de la formation



1. Généralités :

Le risque électrique

- évaluation des risques et incidence sur le comportement
- contacts direct, indirect, court circuit
- règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique

Bases de la réglementation

- les personnes intervenantes (rôle de chacun), les niveaux d'habilitation
- les zones d'environnement
- les documents et procédures d'instructions associées
- utilité des plans et des schémas

2. Technique appliquée :

- les fonctions de l'appareillage, dispositifs de coupure et de séparation
- repérage des circuits et conducteurs
- verrouillage, manœuvre, condamnation
- matériel et équipement de sécurité
- choix des outils électriques portatifs à main

3. Conduite à tenir en cas d'accident :

- effets du courant sur le corps humain
- conduite à tenir en cas d'accident
- incendie dans une installation électrique

4. Opérations en basse tension :

- missions : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- travaux hors tension
- la consignation, la consignation en 2 étapes
- choix et mise en œuvre
 - . des appareils de mesure
 - . des appareils électriques portatifs
- travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT
 - . évaluation des risques
 - . procédures à mettre en œuvre
- interventions en BT
 - . interventions de dépannage et de connexion
 - . remplacement de fusibles, lampes, appareillages
 - . opérations d'entretien, de réglage avec présence de tension
- opérations de mesurage

5. Opérations en haute tension :

- missions : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant
- la consignation en HTA
- travaux au voisinage de pièces nues sous tension en HTA
- opérations sur ou à proximité de canalisations électriques
- remplacement de fusibles
- changement de prise d'un transformateur

6. Travaux pratiques :

- présentation des équipements électriques de l'entreprise :
 - . installation HT / BT
 - . armoires et installation électrique
 - . matérialisation de la notion de voisinage
 - . revue des dangers inhérents à l'installation
- mise en œuvre des protections collectives et individuelles
- réalisation de consignations, de manœuvres, de mesures, d'essais suivant l'activité
- arrêt et remise en service d'une installation
- simulation d'un chantier, d'une intervention, mise en œuvre d'un surveillant électrique
- application des procédures de travail